



Amélioration de l'environnement des affaires dans la région Sud de la Méditerranée



L'économie verte au Maroc

Etat des lieux et perspectives

Rabat, 25 juin 2014

par :

Hassan CHOUAOUTA

Expert en environnement et en développement stratégique





1- Contexte international



Malgré les améliorations intervenues durant les deux dernières décennies dans de nombreux domaines clés du développement durable, la communauté internationale reste mobilisée pour faire face :

- aux effets des changements climatiques,
- à la crise de productivité agricole,
- à la pénurie d'eau qui s'aggrave davantage,
- à l'épuisement des ressources halieutiques et fossiles d'une manière générale;
- aux nuisances liées aux quantités des déchets, des rejets et des émissions.



Le concept de l'Economie Verte s'est imposé comme une évidence pour faire face à ces menaces et contraintes.



1- Contexte international



L'**Economie Verte** est présentée comme le moyen de réconcilier l'écologie et l'économie : utilisation de technologies, des techniques et des services qui se présentent comme bons (dits aussi amis) pour l'environnement.

Elle est définie comme un concept qui utilise moins, ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables dans différents secteurs permettant notamment :

- une utilisation des technologies moins néfastes pour l'environnement « Ecotechnologies » ;
- une production et consommation responsables (prise en compte du cycle de vie des produits mis sur les marchés) ;
- moins d'émissions de gaz à effet de serre ;
- un aménagement des territoires bien réfléchi;
- une préservation et une protection des écosystèmes : eau, sols, biodiversité, forêts,... ;
- une participation de chacun aux décisions avec leur évaluation sur les générations futures.



2- Contexte national



Au Maroc, et à l'instar des pays en voie de développement, l'évolution rapide du contexte socio-économique a favorisé l'émergence de modes de production et de consommation peu soucieux de la problématique de l'environnement.

Cette situation s'est traduite par des impacts négatifs directs et indirects sur l'écosystème (pollution des ressources en eau, évolution des quantités des déchets, dégradation des sols, déforestation,...) et sur l'activité et l'efficacité économique.

La gestion de l'environnement au Maroc s'est heurtée à un ensemble de contraintes à caractère institutionnel, juridique, technique, social et financier.

Selon une étude réalisée en 2003, le coût de dégradation de l'environnement au Maroc a été estimé à 3.7 % du PIB.



2- Contexte national



Au Maroc, et à l'instar des pays en voie de développement, l'évolution rapide du contexte socio-économique a favorisé l'émergence de modes de production et de consommation peu soucieux de la problématique de l'environnement.

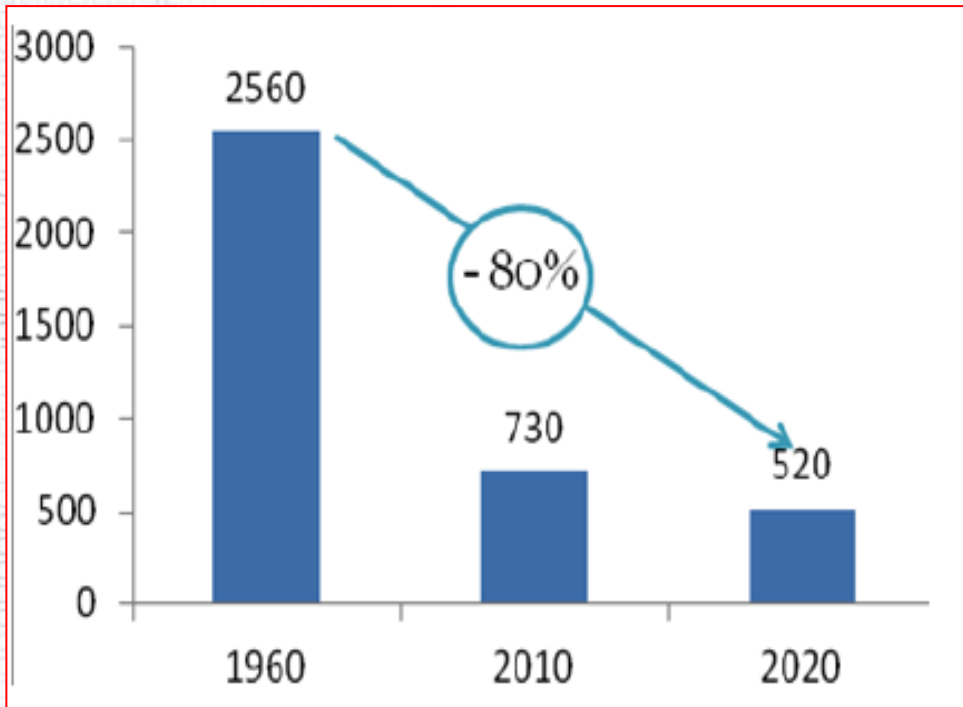
Cette situation s'est traduite par des impacts négatifs directs et indirects sur l'écosystème (pollution des ressources en eau, évolution des quantités des déchets, dégradation des sols, déforestation,...) et sur l'activité et l'efficacité économique.

La gestion de l'environnement au Maroc s'est heurtée à un ensemble de contraintes à caractère institutionnel, juridique, technique, social et financier.

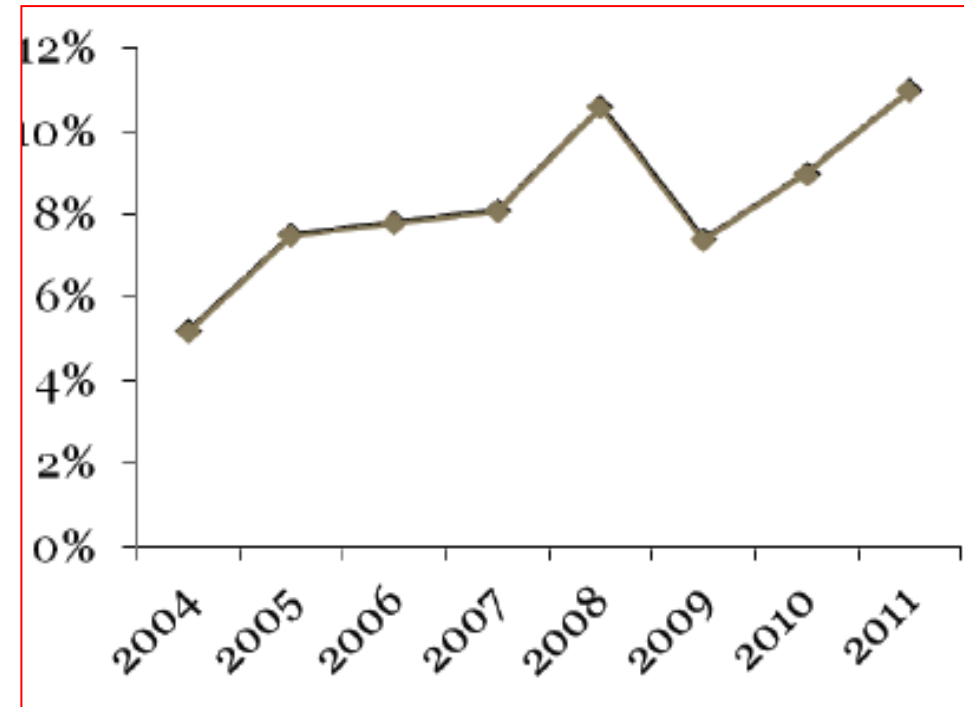
Selon une étude réalisée en 2003, le coût de dégradation de l'environnement au Maroc a été estimé à 3.7 % du PIB.



2- Contexte national



Evolution de la disponibilité des ressources en eau
(m³ /Hab/an)



Evolution de la facture énergétique
en % du BIP

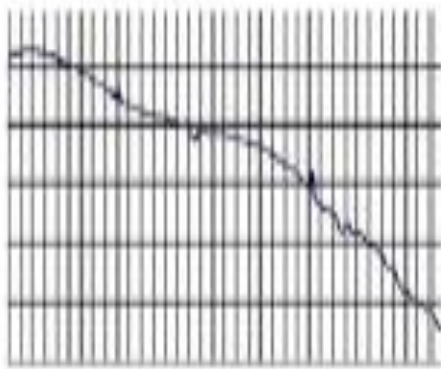


2- Contexte national



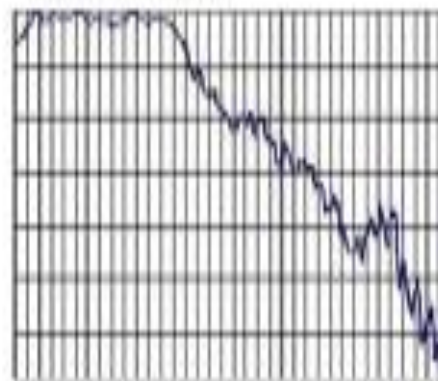
Baisse alarmante des niveaux piézométriques

Nappe du Souss



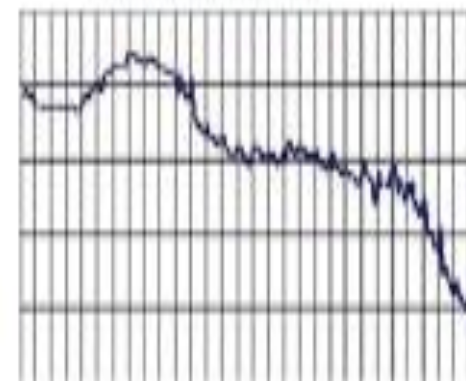
Baisse de 24m en 34 ans

Nappe du Saïss



Baisse de 64m en 25 ans

Nappe du Haouz



Baisse de 18m en 24 ans



2- Contexte national



Face à cette situation, les pouvoirs publics ont déployé des efforts considérables pour l'amélioration de la gestion et de la protection des secteurs environnementaux :

- Renforcement du cadre juridique environnemental ,
- Réformes institutionnelles,
- Mise en place de plusieurs programmes et stratégies dans plusieurs secteurs : déchets ménagers, eau et assainissement , énergies renouvelables et efficacité énergétique, plan vert, stratégie halieutique,...

Ces programmes et stratégies ont été initiées et mises en œuvre dans un contexte de réformes structurantes sur les plans politique, humain, social et économique.

En l'espace de deux décennies, la question de protection de l'environnement et de développement durable a été intégrée dans les différentes stratégies sectorielles au Maroc.

2- Contexte national

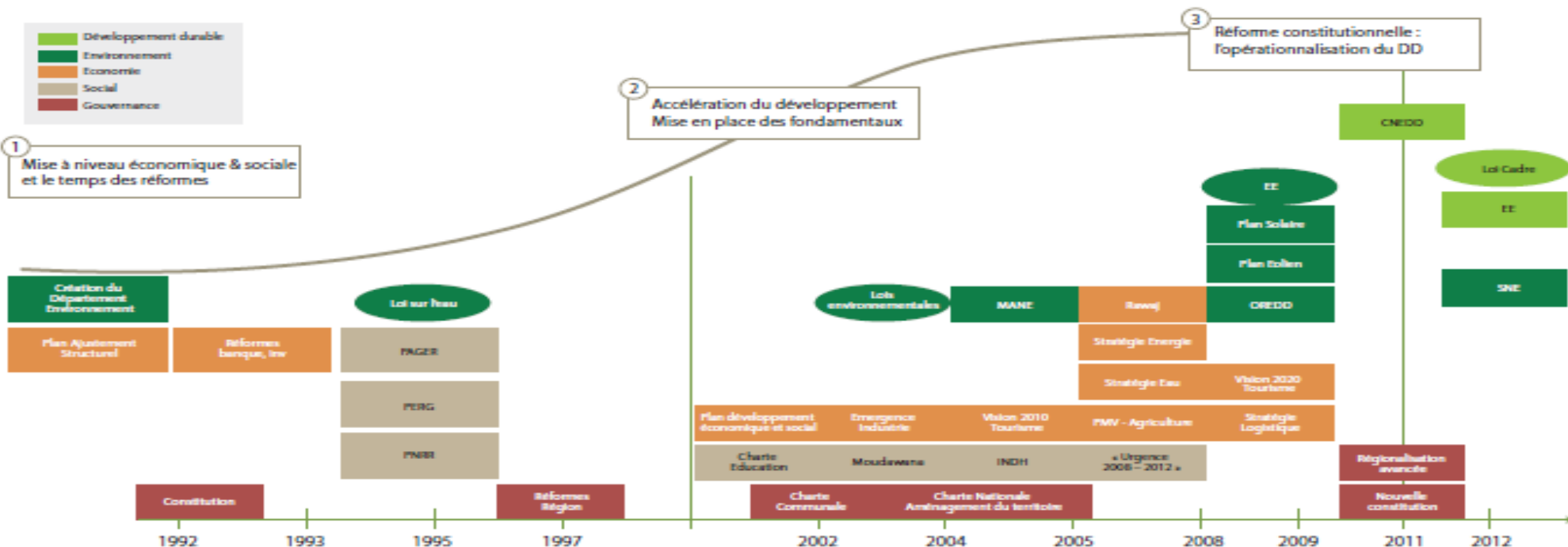


L'évolution de la trajectoire du Maroc depuis 20 ans en matière de la construction d'un projet de société basée sur le développement durable peut être synthétisée en 3 grandes phases comme suit :

Discours 1992
Prince Héritier Sidi Mohammed : Vision des fondamentaux pour la construction d'un nouveau modèle de société

Discours Johannesburg 2002
Sa Majesté le Roi Mohammed VI : Insuffisance au niveau mondial. Faiblesse de l'engagement international

Discours du 9 mars 2011
Sa Majesté le Roi Mohammed VI : Nouvelle constitution, parachèvement du processus démocratique et d'un projet de société



PAGER : Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
 PERG : Programme d'Electrification Rurale Globale
 PNRR : Programme Nationale de Routes Rurales
 INDH : Initiative Nationale de Développement Humain
 MANE : Mise à Niveau Environnementale
 Rawaj : Stratégie Commerce & Distribution

PMV : Plan Maroc Vert
 EE : Efficacité Energétique
 OREDD : Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable
 CNEDD : Charte Nationale de l'Environnement et de Développement Durable
 SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
 SNE : Stratégie Nationale de l'Environnement



2-1 Cadre juridique



Durant les deux dernières décennies, l'arsenal juridique marocain régissant la gestion et la protection de l'environnement s'est renforcé par l'adoption de plusieurs lois se rapportant à plusieurs domaines :

- Loi relative à l'eau (1995),
- Loi relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement (2003),
- Loi relative aux études d'impact sur l'environnement (2003),
- Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (2003),
- La Loi relative à la gestion des déchets et à leur élimination (2006)
- La loi sur les énergies renouvelables (2010),
- Loi relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable (2010),
- Loi relative aux aires protégées (2010),
- Et Loi portant charte nationale de l'environnement et du développement durable (2014).

De grands efforts ont été déployés par les pouvoirs publics pour l'adoption des décrets et arrêtés d'application des dites lois.

La **loi portant charte nationale de l'environnement et du développement durable**, adoptée en 2014, constitue une véritable référence pour les politiques publiques en matière de promotion de **l'économie verte** au Maroc.



2-2 Cadre institutionnel



Au Maroc, le secteur de la gestion et la protection de l'environnement connaît l'intervention de plusieurs opérateurs conformément à leurs prérogatives et missions et dans le souci de préservation de leurs domaines et champs de compétences :

- Les Ministères : Intérieur, Energie et Mines, Eau, Environnement, Industrie, Agriculture, Santé, Finances, Equipement, Transport,... ;
- Les collectivités territoriales : Régions, Wilayas, Provinces et Préfectures, Communes,... ;
- Les agences de développement : agences de développement des provinces du Nord, de l'Oriental et du Sud ;
- Les agences spécialisées : ADEREE, MASEN, agences de bassin,...
- Les Conseils supérieurs et nationaux : Conseil national de l'environnement, Conseil Supérieur de l'eau et du climat et le Conseil National des Forêts.



2-2 Cadre institutionnel



Le **Conseil national de l'Environnement** constitue un cadre de concertation de toutes les parties prenantes dans le domaine de l'Environnement.

La création du **Conseil économique, social et environnemental** constitue également une avancée en matière de politique de gouvernance notamment environnementale.

Cette institution indépendante et consultative créée en 2011, a pour rôle la réalisation des études et propositions auprès du gouvernement marocain et des deux chambres du Parlement.

La **Fondation Mohammed VI** pour la Protection de l'Environnement, est également un acteur clé dans l'initiation et la promotion d'actions dans ce domaine.

L'économie verte a été une des principales niches du Congrès international sur l'éducation à l'environnement organisé par la Fondation à Marrakech en juin 2013.



2-2 Cadre institutionnel



la nouvelle loi portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable constitue un grand pas dans le cadre de la réforme institutionnelle dans le développement durable :

- ❑ Elle a défini les responsabilités et les engagements que toutes les parties concernées doivent respecter en la matière,
- ❑ Elle a prévu des mesures d'ordre institutionnel, économique et financier dans le but d'instaurer un système de gouvernance environnementale notamment en matière de stratégies et de politiques, d'évaluation, de sensibilisation, d'éducation et de communication.



2-3 Politiques et stratégies



La décision du Maroc de se **mettre au vert** ne date pas d'aujourd'hui. Les objectifs tracés en matière de promotion des énergies renouvelables placeront sans doute le Royaume parmi les leaders au niveau international dans ce domaine.

Le Maroc prévoit de produire au moins 20 % de ses besoins en électricité afin de réduire sa dépendance énergétique (96 % de l'énergie est importée).

Cette stratégie énergétique (production d'énergie solaire, parcs éoliens, efficacité énergétique,...) a fait du Royaume un terrain d'attraction privilégié pour les entreprises spécialisées dans les technologies vertes.

D'autres politiques sectorielles ont été également engagées notamment dans les secteurs :

- du transport,
- de l'Agriculture,
- de la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- des déchets
- et de la construction.



2-3 Politiques et stratégies



Et pour un développement soutenu, et en application de la loi portant charte nationale de l'environnement et du développement durable, le Maroc a initié l'élaboration de sa **stratégie nationale de développement durable**.

L'élaboration de cette stratégie, en cours de préparation, permettra au Maroc d'engager son économie sur la voie de la transition écologique.

Extraits de la loi CNEDD :

Article 14 : Dans un délai d'un an, à compter de la date de publication de la présente loi-cadre, le Gouvernement adopte la **stratégie nationale du développement durable**.

L'élaboration de cette stratégie, son évaluation et sa révision font l'objet de consultation et de concertation.

Article 15 : La stratégie nationale du développement durable prend appui sur les principes et dispositions énoncés dans la présente loi-cadre. Elle définit, notamment :

- les orientations fondamentales pour l'établissement du cadre général d'élaboration d'une politique globale de développement durable pour le pays ;
- les principes généraux de mise en œuvre devant être respectés en vue de l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques qu'elle énonce ;
- le dispositif d'évaluation et de suivi ainsi que les mesures d'accompagnement prévues pour sa mise en œuvre.



2-4 Quelques initiatives EV



Durant la dernière décennie, le Maroc a vu la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles et transversales prenant en compte les composantes environnementales.

Ce contexte a été favorable pour la mise en œuvre de plusieurs projets et initiatives en rapport avec "l'économie verte" :

- Programme d'assainissement liquide avec financement des projets de dépollution industrielle par les agences de bassin,
- Projets de transport urbain plus écologique (trams à Rabat et Casablanca),
- Pacte d'efficacité énergétique : une opportunité pour économiser de l'énergie à travers l'utilisation des lampes basse consommation avec un système de tarification qui permet de réduire la consommation en période de pointe,
- Projets de « Ville verte » : avec la mise en œuvre de solutions pour réduire au maximum les émissions de CO2 dans ces villes (projet de ville verte à Benguézir, nouvelle ville de Lakhyayta),



2-4 Quelques initiatives -Maroc



□ Le secteur des déchets est un grand chantier de développement de l'économie verte :

❖ Création en cours de 3 filières de valorisation :

- des pneus usés,
- des huiles usagées
- et des batteries usagées,

❖ Valorisation de 20 % des déchets ménagers comme objectif,

❖ Développement de la valorisation des déchets en cimenteries,

❖ Valorisation des produits bitumineux pour la fabrication des nouvelles couches de la chaussée.



2-4 Quelques initiatives EV -Maroc



La **CGEM**, à travers son Label RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) créé en 2006, mobilise ses membres pour un engagement volontaire pour la protection de l'environnement.

La qualité des conditions d'emploi, le respect de la réglementation et des relations professionnelles, la transparence,...sont également des critères pour l'octroi de ce label.

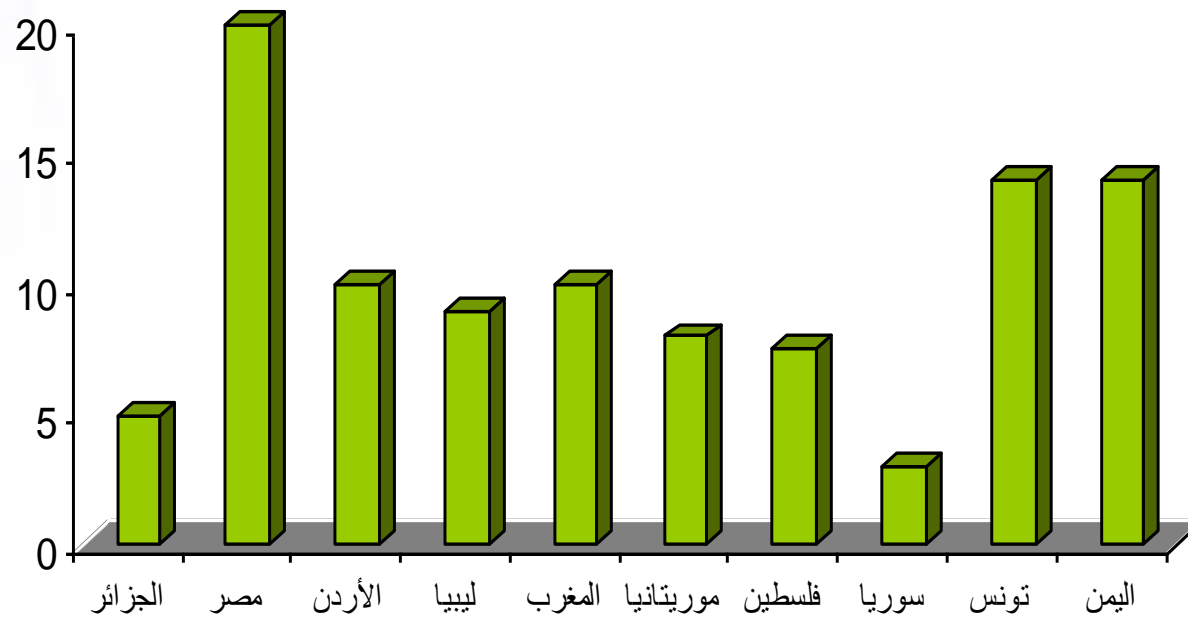
Le Centre marocain de la production propre (**CMPP**) constitue une plateforme d'appui au développement industriel écologiquement durable.

L'**ANPME** apporte également de l'appui aux entreprises avec la mise à disposition des outils de gestion environnementale (GEP,...).



Recyclage des déchets

نسبة إعادة التدوير



2-4 Quelques initiatives EV –Régions



Tunisie



Egypte : énergies renouvelables et recyclage des déchets

Centre de production propre : Algérie, Egypte...

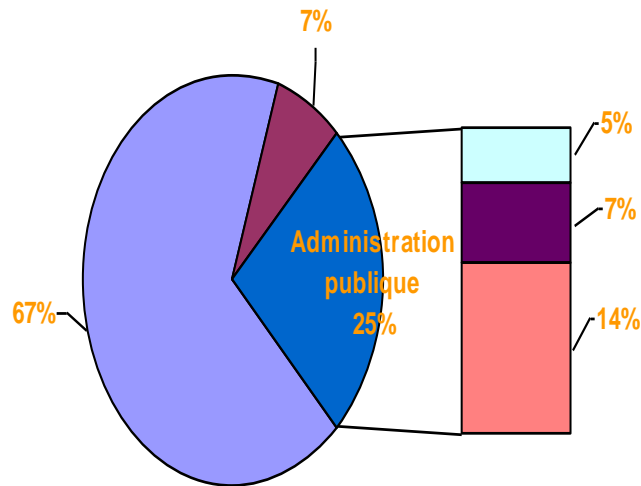


5. Emploi



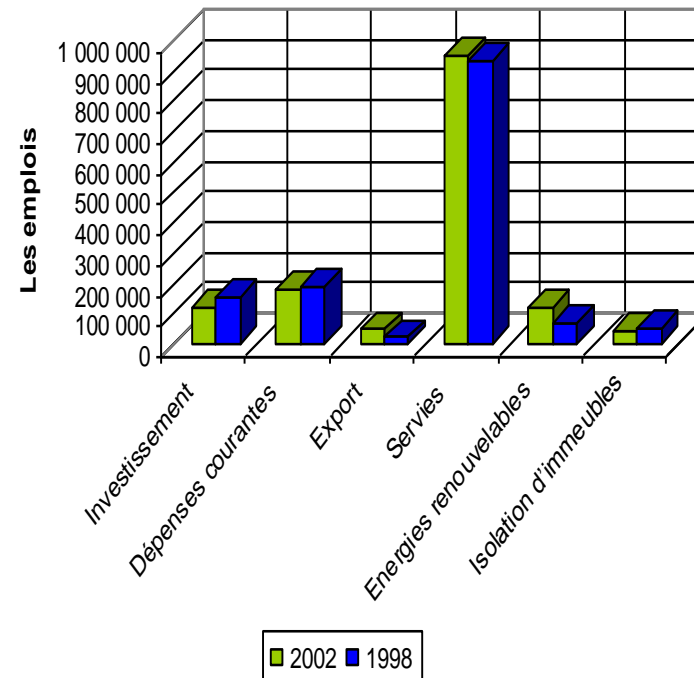
Au Maroc : 70 000 en 2005

L'emploi par agent économique dans le secteur de l'environnement au Maroc (2005)



- CL, régies et concessionnaires
- Conseil et ingénierie
- Emplois en commun
- Forêts et désertification
- Energie renouvelables

L'emploi dans le secteur de la protection de l'environnement en Allemagne





Merci de votre attention

